



TAÏ JITSU **SELF-DÉFENSE**

DOSSIER D'INSCRIPTION

(A lire attentivement avant de remplir votre dossier d'inscription !)
Tout dossier incomplet ne sera pas accepté.

Ce dossier est composé des pièces suivantes :

- Fiche d'inscription,
- Fiche de renseignements à caractère médical,
- Règlement intérieur (nouveaux adhérents),
- Fiche d'information et de conseils,

Début de saison Discipline : TAÏ-JITSU groupes Enfants, Adultes

Inscriptions Dojo au (obligatoire): * *Groupe Enfants & adultes : jeudi à 17h30*

Reprise de cours pour tout le club:

* *Jeudi 14 septembre 2017 : Groupe Enfants : 18h00*
Groupe Adultes : 19h00

Début de saison Discipline : CARDIO TAÏ

Inscriptions et début des cours au gymnase de la "Ferme BAUMET" :

* *Samedi 16 septembre 2017 : 13h30 à 15h00.*

Certificat médical obligatoire à partir de la 3^{ème} séance
Fiche d'inscription et documents divers sont à renvoyer ou à retourner au complet :

Le plus tôt possible !

**VOUS NE POURREZ PLUS AVOIR ACCES AU TATAMIS
SI VOTRE DOSSIER EST INCOMPLET À LA 3^{ème} SÉANCE**

Rappel de la liste des pièces à retourner ou à fournir (à cocher):

- Fiche d'inscription*
- Fiche de renseignement à caractère médical (enfants < 18 ans)*
- Certificat Médical valable 1 ans*
- Passeport sportif (pour ceux qui en ont un. Attention à la mention)*

Rappel : (1) *rayer la mention inutile*

Les enfants sont sous la responsabilité de leurs parents en dehors des tatamis jusqu'au début des cours à 16h00 le mercredi et 18h00 le jeudi.

De même, en fin de cours à 17h15 le mercredi et 19h00 le jeudi, les enfants sont sous votre responsabilité dès la fin des cours.





TAÏ JITSU **SELF-DÉFENSE**

QUELQUES CONSEILS

Le TAÏ-JITSU Club de PIERRELATTE est une association à but non lucratif de type "loi 1901" affiliée à la Fédération Française de Karaté et Disciplines Affinitaires (FFKADA). Administrativement le club dépend en plus, de l'ASCEA - AREVA - NC, et bien entendu, de la commune de Pierrelatte avec l'agrément de la Commission Départementale de la Jeunesse et du Sport (CNDS).



A tous ces titres, *le dossier d'inscription que nous vous remettons est essentiel.*
Nous vous demanderons de bien vouloir le lire et le remplir avec attention.

A cet effet, nous nous permettons d'attirer votre attention sur quelques points importants :

FICHE D'INSCRIPTION

LICENCE *Remplissez soigneusement cette rubrique.*

Elle nous permet de tenir à jour la liste des adhérents telle que la loi nous en fait obligation.

RESPONSABLES CIVILS: *Pour les personnes mineures ces renseignements sont obligatoires.*

URGENCE *Remplissez ce cadre avec soin.*

En cas d'accident, ce qui bien entendu n'est absolument pas à souhaiter, Les renseignements portés dans cette rubrique peuvent permettre de gagner un temps précieux.

DIVERS *Cette rubrique est essentielle pour la vie du club.*

Ainsi que toutes les lignes "EMPLOYEURS".

Celle-ci va nous permettre d'obtenir des subventions de la part de l'A.S.C.E.A.- AREVA- NC et ainsi aider le Club à fonctionner.

Le cas échéant, n'oubliez donc pas de porter votre lien de parenté avec une personne travaillant sur le site nucléaire (enfants, petits-enfants, tante, oncle, nièce, neveux) et son employeur.

DECLARATION : Complétez : "Je soussigné(e)"
par vos *Noms et Prénoms, datez et signez sans oublier les formules manuscrites.*





TAI JITSU **SELF-DÉFENSE**

REGLEMENT INTERIEUR DU CLUB

N'oubliez pas que vous déclarez en avoir pris connaissance !!!

Nous vous demandons de le lire attentivement et bien évidemment de vous y conformer tout au long de l'année sportive. En plus de l'exemplaire que nous vous fournissons ce règlement est affiché en permanence dans les tableaux à l'entrée du Dojo.

Rappels importants

- * Nous vous recommandons d'entrer dans le Dojo **5 minutes avant le cours.**
- * Les enfants **sont sous votre entière responsabilité** en dehors **des heures de cours et hors des tatamis** à l'intérieur du dojo, tant qu'un représentant du bureau n'est pas encore présent. **Alors, il vaut mieux que vous rentriez dans la salle quelques minutes pour vous en assurer.**
- * Il en va de même pour les sections «Adultes», **être présent 5 minutes avant.**
- * **Les pratiquants aux cheveux longs, devront impérativement les attacher.**

ASSURANCE

Vérifier que vous (vous-même ou votre enfant) êtes correctement assurés.

Sachez que vous pouvez souscrire auprès du club une assurance complémentaire de la votre. Mais attention, cette assurance ne couvre que la partie non prise en charge par votre assurance classique. En clair cela veut dire que cette assurance ne se substitue absolument pas à votre couverture minimale légale : «**Responsabilité civile**».

CERTIFICAT MEDICAL *Postérieur au 1^{er} juillet.*

Nous vous demandons de nous fournir un certificat médical d'aptitude sportive (voir mention ci-dessous). L'âge **minimum** requis pour pratiquer le Cardio-Taï est **18 ans**.

Un certificat médical différent par discipline (*un pour le TAI-JITSU et un pour la CARDIO-TAI*).

L'aptitude médicale est obligatoire pour pratiquer un sport de combat et en particulier la compétition.

*La mention est : **Apte à la pratique du TAI-JITSU et à la compétition.***

PASSEPORT SPORTIF *Postérieur au 1^{er} septembre !*

Si vous possédez un passeport, faire remplir la partie prévue cet effet (*voir mention ci-après*):

Apte à la pratique du TAI-JITSU et à la compétition.

Présentation obligatoire du passeport lors de l'inscription.

*Le passeport sportif est obligatoire à partir de la 2^{ème} saison en tant que licencié et pour participer à toute compétition officielle : ce livret, valable 8 ans, vous coûtera la somme de **23€**.*





Tai Jitsu **SELF-DÉFENSE**

NOTA : La commande du passeport peut se faire dès l'inscription en début d'année.

Véritable mémoire de votre vie sportive, il permet entre autres :

- de justifier de votre inscription à un club sportif affilié à la fédération,
- de justifier de votre aptitude physique à pratiquer votre sport,
- de certifier des grades que vous avez atteints,
- de certifier des stages auxquels vous avez participé,

* Pour les compétitions Enfants :

Une **Autorisation Parentale** annuelle devra être **renseignée** pour l'année et **signée** par le responsable légal.

COTISATIONS Les tarifs sont dégressifs par ordre décroissant selon les catégories :

- Catégorie Adultes : **180,00€ - 160,00€ - 75,00€**
- Catégorie Enfants : **140,00€ - 125,00€ - 75,00€**
- Catégorie **CARDIO-TAÏ** : **85,00€**
- Catégorie **CARDIO-TAÏ + TAI-JITSU** : **200,00€ - 180,00€ - 95,00€**

Les cotisations devront être réglées en une seule fois en début de saison.

L'échelonnement du paiement des cotisations est toujours possible, mais au maximum jusqu'à fin Décembre.

TENUES Pour la pratique du Tai-Jitsu :

Nous tenons à votre disposition des kimonos, dans la limite des stocks disponibles (neufs ou d'occasions suivant le cas), des zooris (sandales), etc...

Les prix vous seront communiqués sur demande. Toutefois, pour nous faciliter la gestion comptable, nous vous demanderons un paiement distinct de celui de la cotisation.

**SI VOUS SOUHAITEZ DES RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES
N'HESITEZ PAS ! ADRESSEZ-VOUS :**

A UN MEMBRE DU BUREAU, UN PROFESSEUR OU UN INSTRUCTEUR.

Stephan BARAKEL <i>Président du Club</i>	07 86 29 90 99
Anne MAGALON <i>Vice Présidente</i>	06 71 69 00 67
Jean-Louis CHABANIS <i>Professeur</i>	06 82 10 37 56
Sophie CHABANIS <i>Professeur</i>	06 18 81 07 00
Florence DOMERGUE <i>Trésorière</i>	06 73 59 16 42
Stéphan DOMERGUE <i>Secrétaire – Encadrement</i>	06 66 89 25 99
Laurence COTEL <i>Vice Secrétaire– Encadrement</i>	06 18 05 40 29
Romain Dailly <i>Membre du Bureau- Encadrement</i>	06 88 13 79 16
Lydie LABARRIÈRE <i>Vice Trésorière</i>	06 80 63 53 70

